

**Aménagement d'une aire piétonne rue Bersot - Participation financière du Ministère de la Défense (Armée de Terre)**

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Le Ministère de la Défense (Armée de Terre, Etablissement du Génie de Besançon) a sollicité la Ville de Besançon pour l'aménagement de l'espace public situé devant l'entrée principale côté rue Bersot qui vient de faire l'objet de travaux importants de restructuration en accord avec l'Architecte des Bâtiments de France. Un projet a été établi par le Service Voirie visant à redonner un peu plus d'espace aux piétons avec l'incorporation de matériaux offrant un plus qualitatif au droit de l'entrée.

Une participation forfaitaire du Ministère de la Défense (Armée de Terre) de 13 400 F est envisagée dans le cadre d'une convention à intervenir entre la Ville de Besançon et le Ministère de la Défense.

Sur avis favorable de la Commission Voirie, le Conseil Municipal est invité à statuer sur ce projet et en cas d'accord :

- autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir,
- inscrire au budget supplémentaire de l'exercice courant, à réception de la décision attributive, la somme de 13 400 F,
  - . en recettes, au chapitre 90.64.1321. 508.35000,
  - . en dépenses, au chapitre 90.64.2315. 508.35000.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions du Budget et Voirie, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

*Récépissé préfectoral du 20 mai 1997.*